

Annemasse, le 10 juillet 2017

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES  
FOURNITURES DE MANUELS SCOLAIRES



La Principale  
Claudine COLUNI

Réf N° Manuels Scolaires  
CCAP pub2017  
Affaire suivie par  
Intendance - Gestionnaire

Téléphone  
04 50 92 10 35

Télécopie  
04 50 92 88 60

Courriel :  
Intendance.0741165p  
@ac-grenoble.fr

2B Avenue Jules FERRY  
BP 187  
74102 ANNEMASSE CEDEX2

Ce présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales « fournitures courantes et services » ainsi que par les dispositions du présent document.

**Article 1 : Identification de la personne publique**

Collège Michel SERVET  
2 B Avenue Jules FERRY  
BP 187  
74102 ANNEMASSE CEDEX  
Ce.0741165p@ac-grenoble.fr

- Pouvoir adjudicateur du marché :
  - **Madame Claudine COLUNI**, Principale
- Personne responsable de l'exécution du marché :
  - **Madame Nathalie DERUMEZ**, Adjointe Gestionnaire
- Comptable assignataire des paiements :
  - **Monsieur Olivier Béatrix**, Agent Comptable

**Article 2 : Procédure de passation**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.

Les documents prévus à l'article 44 et 45 du code des marchés publics seront à fournir par l'entreprise retenue.

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.



2/4

Cette personne est :

1 soit le représentant légal du candidat (président du Conseil d'Administration, gérant...)

2 soit tout autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront figurer dans les documents retournés.

Tous les documents sont rédigés en français, toutes les sommes sont exprimées en euros (H.T. et TTC).

### **Article 3 : Objet et durée du marché**

La présente consultation concerne l'achat de manuels scolaires dans le cadre de la réforme du collège en vigueur à la rentrée 2017.

Le marché ne comprend qu'un seul lot.

Des variantes peuvent être proposées.

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Le délai de validité des offres est le délai durant lequel les candidats ne peuvent retirer ou modifier leur offre à leur seule initiative.

Le volume financier prévisionnel est compris entre **21 000€ et 37 000€ et n'engage pas l'établissement.**

L'exécution du marché est établie du 15 juillet 2017 au 30 juin 2018.

### **Article 4 : Présentation des offres et transmission**

Les candidats sont tenus à la constitution d'un dossier qui devra comporter les pièces suivantes :

- **le présent CCAP** qui tient lieu d'acte d'engagement. Le candidat paraphera les trois premières pages et apposera son cachet et sa signature sur la dernière page avec le montant HT et TTC du présent marché ainsi que la date de livraison choisie.
- **Le bordereau de prix joint indiquant le prix des manuels « papier » & numériques et surtout les remises consenties.**
- **Un catalogue de prix avec indication de la remise consentie pour les éventuels besoins non recensés ce jour et ce jusqu'au 30 juin 2018**

**Les offres seront transmises au plus tard le 21 juillet 2017 à 12h00 au service intendance du collège soit adressées par courrier au service intendance du collège sous pli cacheté le cachet de la poste faisant foi, soit par courrier électronique à l'adresse suivante :**

[Intendance.0741165p@ac-grenoble.fr](mailto:Intendance.0741165p@ac-grenoble.fr)

**Par courrier, elles devront comporter les mentions suivantes : nom et adresse du candidat, « offre pour marché manuels scolaires, ne pas ouvrir ».**





3/4

### **Article 5 : Modalités de commande et livraison**

Les commandes sont passées sur la base d'un bon de commande émis par l'établissement.

Celui-ci sera transmis à partir le 21 juillet 2017.

La livraison des manuels aura lieu impérativement le 28 août 2017, au CDI du Collège Michel SERVET (RDC avec accès camion), entre 7H30 et 17H00.

### **Chaque livraison sera effectuée franco de port et d'emballage.**

Le fournisseur retenu devra pouvoir effectuer des échanges et reprendre les manuels défectueux sans frais. Le collège s'engage sous quinzaine après cette livraison à en faire part au fournisseur.

Le fournisseur précisera sur sa proposition les conditions de reprise en cas d'erreur de livraison. En cas de non-conformité, le titulaire du marché devra compléter, reprendre ou remplacer les produits non conformes dans un délai de 5 jours sans coût supplémentaire pour l'Etablissement.

### **Article 6 : Jugement des offres**

Le choix des offres se fera selon les critères pondérés suivants :

- 1- Taux de remise consentie 80%
- 2- Délai de livraison (pour commande complète) 20%

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents. Le montant du marché est porté sur l'acte d'engagement.

C'est le chiffre de celui-ci qui fait foi.

Le Collège Michel SERVET se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats dont les offres auront été les mieux classées.

L'avis d'attribution sera publié sur le site <http://www.aji-france.com> et vaudra notification du marché au candidat retenu.

Les candidats non retenus seront informés par courriel, conformément à l'article 99 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le paiement des factures est assuré par mandat administratif à 30 jours à réception de la facture. Le prestataire devra fournir un RIB au Collège.

Les entreprises soumissionnaires peuvent obtenir des informations en s'adressant à Madame DERUMEZ, Adjointe Gestionnaire, au 06 69 49 56 46

**COLLÈGE MICHEL SERVET**  
BP 187  
74102 ANNEMASSE Cedex  
Tél. 04 50 92 10 35 - Fax 04 50 92 88 60

La Principale,

Claudine COLUNI



La Principale

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT



Après paraphage des trois premières pages,  
Je soussigné (e)  
(nom-prénom)

Agissant au nom et pour le compte de  
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

4/4

Domiciliée :

N° de téléphone  
e-mail (courriel)  
ayant son siège à  
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres)  
Code d'activité économique principale (APE)  
N° d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1 – je m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

2 – j' affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas, ou que ladite société ne tombe pas, sous le coup des interdictions découlant des articles 43 du Code des Marchés Publics (article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005, article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour légalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les articles 44 à 47 du Code des Marchés Publics).

3 – et je garantis que la société pour laquelle j'interviens est en règle au regard des articles D.8222.5 – D.8222.7 à D.8222.8 du Code du Travail.

**MONTANT (HT + TTC) + date prévisionnelle de livraison**

**Date, Cachet et signature du candidat, précédée de la mention « lu et approuvé »**

Offre reçue le

à Annemasse.

La Principale,  
Claudine COLUNI